REGLEMENT DU CROSS DE MASSE DES POLICIERS DES YVELINES

EDITION 2026 (nouvelle date)

1- Organisateur du Cross de masse des policiers des Yvelines
Comité départemental Omnisports Police
Contact : cdop78@yahoo.com – 06 07 52 96 08
Date limite d'inscription le mercredi 25 novembre 2026 à 18h00.
2- Date et horaire
L'événement aura lieu le vendredi 27 novembre 2026. Départ de la course à 10h00.
Le rendez-vous est prévu à partir de 09h15 pour les participants.
3- Adresse du site
Parking des Etangs de la Minière – Etang du moulin à Renard et Etang du Val d'Or – 78280 Guyancourt
4- Règle de la compétition
Compétition individuelle, homme et femme.
Le cross consiste à faire le tour des étangs de la Minières,
Le départ est donné au début de la route, l'arrivée a lieu au même endroit. Distance : 5,5kms.
Interdiction de jeter des déchets sur le parcours, une zone de déchets sera prévue sur la ligne de départ.
Aucun ravitaillement pendant le parcours, une collation éco responsable sera proposée sur la partie herbeuse située à proximité de l'arrivée. (gobelets réutilisables récupérés à l'issue)
5- Classements
Un classement sera établi pour chaque catégorie.
- Hommes
- Femmes
6- Parcours
Parcours en boucle, d'une distance de 5,5kms, en commençant par la partie bitume pour limiter au maximum la gêne. La route est désormais fermée à la circulation automobile.
Parcours roulant, sans dénivelé, bitume et sentier de terre.
7- Frais d'engagement
La course est gratuite et vise à renforcer la cohésion entre les policiers du département.
8- Convocation
Pour participer à cet événement, les participants s'inscrivent individuellement via un site de type Hello Asso ou Pro timing.
cdop78@yahoo.com
Les fonctionnaires licenciés recevront une convocation de la FSPN.

Les fonctionnaires non licenciés seront comptabilisés comme participant à leur séance de sport opérationnel.

9- Remise des récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie se verront décerner des récompenses à l'issue de la compétition.

L'organisation se réserve le droit de modifier le système de la compétition.

Une collation sera offerte par la DIPN78 à l'issue du cross. Les lieux seront quittés au plus tard à 12h30, après retrait de la rubalise et remise en état du site.